

Conseil municipal du 9 avril 2015

Point G – Attribution des subventions aux associations locales Intervention de Pierre Chiesa pour le groupe EELV

Monsieur le maire,

Chères et chers collègues,

Mesdames, Messieurs,

Au nom du groupe EELV, il me revient donc le plaisir, l'honneur et l'avantage d'intervenir sur le point G de notre Conseil. Et, comme vous le savez, il n'est jamais facile de comprendre le fonctionnement du point G...

Pour ce faire, il peut être instructif de procéder par rapprochements et regroupements à partir des documents dont nous disposons ce soir. Et je commencerai par dire un mot de ceux-ci. Il me semble me souvenir qu'il avait été souligné l'an dernier par un de nos collègues (qui depuis, par sa démission, a été

arraché à notre affection) que la présentation de ces tableaux de subventions ne peut qu'être partielle et incomplète si l'on ne dispose pas en parallèle et en simultanée des informations concernant les mises à disposition de locaux, d'espaces ou de personnels, avec une estimation de leur valorisation.

Cela est d'autant plus dommage que la commune pourrait mieux mettre en avant la façon dont elle soutient le tissu associatif local par des aides qui ne sont pas exclusivement pécuniaires. Ainsi en est-il d'associations relevant de l'écologie urbaine auxquelles la ville met des terrains à disposition, à commencer par celle qui a les honneurs de la couverture du dernier numéro d'*Ivry ma ville*, la désormais célèbre Fabrique aux petits pois, dont le projet a été porté par notre collègue Stéphane Prat : 500 mètres carrés de terrains communaux pour développer l'horticulture à notre porte.

A travers cet exemple, qui valorise les actions menées par notre commune, vous comprendrez que les observations qui vont suivre ne veulent pas se situer dans le domaine de la critique mais dans celui d'une meilleure compréhension et d'une plus grande transparence de notre action. On ne peut pas, par exemple, ignorer que, à côté de la subvention communale versée au Théâtre des Quartiers d'Ivry, une dotation est versée au Théâtre Antoine-Vitez, sur une autre ligne budgétaire, qui ne

prend pas non plus en compte la mise à disposition à celui-ci de plusieurs agents communaux.

Il serait tout à l'avantage de notre collectivité que nos administré(e)s soient en mesure d'en comprendre simplement le fonctionnement. Je dois reconnaître qu'après m'être livré à un certain nombre de rapprochements, de croisements, de sondages avec les documents fournis, certes en tant qu'expert comptable autodidacte et amateur par rapport à certaines et certains éminents collègues de ce Conseil, j'en arrive à formuler des observations qui, à défaut d'être inquiétantes, soulèvent quand même un certain nombre de questions.

J'ai donc croisé les attendus de la délibération qui nous est soumise, le document du budget primitif dans ses pages 59 à 64, et les informations mises en ligne dans l'Espace Associations du site Ivry94.fr, ne serait-ce que pour comprendre ce que font certaines d'entre elles; ce qui m'a par exemple permis de voir facilement que l'association Fernand Léger International est une émanation du lycée professionnel et non de la galerie d'art municipale. En revanche, l'activité de l'association Tribulation d'une 4L dans le désert est pour l'instant perdue quelque part dans les sables. Et la plupart des associations de quartier, qui sollicitent nos faveurs

budgétaires, ne sont pas répertoriées... Voilà un peu de travail supplémentaire pour toi, Séverine.

Précision méthodologique : les calculs auxquels je me suis livré ont été faits sur la part communale des subventions municipales, considérant que la dotation départementale, à hauteur de 37.238 euros, est une sorte de cerise sur le gâteau.

La première interrogation, et surprise, vient du fait que le montant de 3.958.938 euros que nous allons voter ne se retrouve pas dans l'article 6574 des subventions de fonctionnement figurant au budget principal, page 62 des annexes, point B1.6. L'article 6574 présente un total de 3.890.738 euros, soit 30.962 euros en moins. Sauf qu'en remontant à l'article 657362, on trouve les 58.000 euros du budget du Centre communal d'action sociale, intégrés dans les 3,921 millions de la délibération. Et, en commençant à pointer une par une les associations, entre les deux documents, j'ai fini par me rendre compte que l'Agence départementale d'informations sur le logement se cachait à la page 61 à la deuxième ligne de l'article 65733. Finalement, en cumulant ces trois sous-totaux, il ne manque plus que 200 euros, que je laisse bien volontiers à celle ou à celui qui les retrouvera.

Regardons à présent les tableaux thématiques.

- Première remarque : le classement thématique proposé sur le site de la ville ne correspond pas obligatoirement à celui de la délibération ; on peut toujours dire que l'objectif recherché n'est pas le même, néanmoins un minimum de cohérence ne changerait pas grand chose et ne pourrait que faciliter la compréhension.
- Deuxième remarque, du même ordre : de "grosses" structures associatives ne figurent pas non plus sur le site, que ce soit l'organisme public à caractère social qu'est le CCAS, le Comité d'actions sociales et culturelles pour le personnel communal, ou les structures que sont le Crédac ou les Unions sportives d'Ivry.
- Troisième remarque : un certain nombre d'associations pour lesquelles nous allons voter une subvention ne figurent pas sur le site, soit qu'elles n'ont pas été enregistrées, soit qu'elles n'ont pas pris la peine de le faire, ce qui serait pourtant la moindre des choses si elles reçoivent des fonds publics.
- Quatrième remarque, contenue dans le deuxième il faut suivre...: les règles comptables et celles que nous imposent en matière budgétaire le code général des collectivités territoriales font que nous sommes aussi amenés à examiner ensemble les carottes, les navets et les lapins, de toutes petites lentilles et de grosses citrouilles.

En effet, la réflexion sur la pertinence du financement de la vie associative n'est pas aidée lorsque l'on agglomère des associations classiques "loi de 1901", fonctionnant avec des bénévoles et des petits budgets, et des structures économiques, créées sous le statut associatif, et qui, même à but non lucratif, fonctionnent selon un mode entrepreneurial.

Deux exemples:

Le premier : dans la section Culture, si l'on retire les subventions/dotations au Crédac et au Théâtre des Quartiers d'Ivry, il reste 41.800 euros, soit 5% des 824.900 euros de la section. 41.800 euros, est-ce beaucoup, est-ce peu, trop ou bien suffisant pour soutenir l'activité culturelle à Ivry, tout du moins l'activité culturelle non institutionnelle - car c'est en fait de cela dont il s'agit. Il est quasiment impossible d'en juger. Et même si l'on y ajoutait la section Citoyenneté/Education populaire, dont la majorité des associations relèvent d'une démarche culturelle, ce ne sont pas les quelque 50.000 euros qu'elles représentent qui feraient significativement bouger les lignes.

De même qu'il n'est pas possible d'évaluer ce que représentent les 783.100 euros de subventions pour deux structures par rapport à l'ensemble de la politique culturelle de la ville. Car il faudrait déjà, dans cette perspective, ajouter la subvention de 1,3

million d'euros pour le Théâtre Antoine-Vitez et les 432.144 euros de participation au budget annexe du cinéma municipal Le Luxy, qui figurent tous deux à l'article 657364 - mais en laissant de côté les 350.000 euros de contribution au budget d'assainissement pour les eaux pluviales inscrits dans le même article, et dont j'attends la démonstration de la nature culturelle.

Et nous savons que nous sommes encore loin du compte, puisque le budget présenté ce soir comprend une annexe consacrée au budget du Luxy pour un total de 804.126 euros, mais où j'ai été bien en peine de retrouver les 432.144 euros précités.

Et, lorsque l'on reprend rapidement l'énoncé des Principales actions en fonctionnement par direction en 2015, aux pages précédentes, pour ce qui concerne la Direction des affaires culturelles, on voit qu'il nous manque les bibliothèques médiathèques, le Tremplin Hangar, les actions de culture scientifique, le conservatoire de musique et de danse et le service des arts plastiques avec la galerie Fernand Léger. Ce n'est pas rien, mais comment alors faire la part des choses entre l'action publique et le travail associatif, à base de bénévolat ? Cela devrait être évoqué lors du débat d'orientations budgétaires mais, faute de données

quantitatives, on ne peut à ce moment-là que rester au niveau des intentions, bonnes n'en doutons pas. Mais chacune et chacun sait de quoi l'Enfer est pavé...

Nous regrettons sincèrement, au niveau du groupe EELV, qu'une réflexion de cet ordre ne puisse se tenir dans cette instance et nous formons le vœu qu'il en soit autrement l'année prochaine.

Il en est de même dans la section Jeunesse où, une fois versés les 221.000 euros de Bergers en scène - dont l'utilité n'est absolument pas contestée - il ne reste que 5.600 euros, soit 2,47% du budget à partager entre les autres associations.

Second, et dernier, exemple : dans la section Sports, les trois associations de l'Union sportive d'Ivry ne laissent que 1,87% du budget aux autres associations, pour moitié liées aux collèges et lycée ivryens. Nous ne remettons pas en cause le caractère éducatif du sport pour tous. Mais je pense qu'il n'échappe à personne la façon dont les pratiques amateurs ont évolué vers une marchandisation toujours plus importante aussi bien du spectacle sportif que des sportifs eux-mêmes. Et que cette marchandisation finit par aller totalement à l'encontre des principes fondateurs du monde associatif. Nous avons bien entendu que, plus ça ira, plus il sera demandé à l'US Ivry Handball de pourvoir par ses propres ressources à son

budget. Mais nous demandons aussi que, sur cette thématique-là, une réflexion de fond soit engagée. Une fois de plus, voilà un beau sujet de recherche et de débat pour la future coopérative citoyenne.

Pour conclure, tout en restant dans le domaine de la pratique sportive, je vous livre une réflexion qui a été menée à Bordeaux lors d'un colloque, « le sexe de la ville », (pour boucler sur le point G), colloque qui s'est tenu récemment, et dont l'un des animateurs, le géographe Yves Raibaud, de l'université Bordeaux Montaigne, rend compte ainsi :

Les études que nous avons menées à Bordeaux confirment cette impression, [...] : une ville faite par et pour les hommes.

La première étude [...] porte sur les loisirs des jeunes. Les garçons sont bénéficiaires des 2/3 de l'offre de loisirs subventionnée, tous loisirs confondus, de la piscine au handball en passant par la musique et le rugby. Lorsque les loisirs ne sont pas mixtes, ce qui est le cas massivement à partir de l'adolescence, les activités masculines sont 30% plus coûteuses que celles des filles, [...]. Enfin, considérant qu'il faut canaliser la violence des jeunes dans des activités positives, les urbanistes pensent que l'aménagement de l'espace public nécessite la création de skateparks et de citystades (autrefois des terrains de boules) occupés

exclusivement par les garçons. [...] les femmes ne se bousculent pas au portillon de ces équipements pourtant financés largement par l'impôt.

Nous portons l'espoir que ces analyses nous aideront aussi à mieux évaluer non seulement le fléchage mais aussi l'efficacité de nos politiques publiques, et même si nous sommes convaincus qu'Ivry n'a pas à rougir en la matière.

En formulant le vœu que nous n'aurons pas, l'année prochaine, à faire un copiercoller de l'intervention de ce soir, et que les préconisations que nous avons avancées seront entendues, le groupe EELV votera le budget des subventions pour 2015.

Je vous remercie de votre attention.